



GROUPE IDELIANS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 15 AVRIL 2026 à 09H30****OBJET :****9 / VALIDATION DU PROTOCOLE POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES ET
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ELECTORALE****Délibération n° 2026 009 CA****16 administrateurs sont présents, 3 administrateurs ont donné un pouvoir, le quorum est atteint.****Sont présents :**

M. Bertrand OLLIVIER, Président, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Véronique MICHEL, vice-présidente, désignée par le Conseil départemental,
M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
M. Jean-Pierre BRUNSEAUX, désigné par l'U.D.A.F de la Haute-Marne,
M. Serge BURTE, élu par les locataires,
M. Daniel CARRARD, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Michelle COLLARD, élue par les locataires,
M. Denis FAHY, élu par les locataires,
M. Manuel GALLAND, désigné par l'Union Départementale C.G.T,
M. Olivier GIRARDOT, désigné par l'union départemental CFDT,
Mme Anne-Marie GORSE, désignée par le Conseil Départemental,
M. Michel HUARD, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Marie-Noëlle HUBERT, désignée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne,
M. Dominique MERCIER, désigné par le Conseil Départemental,
M. Dominique THIEBAUD, désigné par le Conseil départemental,
M. Damien THIÉRIOT, désigné par le Conseil Départemental,

Sont représentés :

M. Thierry DEGLIN, désigné par les associés des collecteurs du 1% logement (pouvoir à M. GALLAND), M. André NOIROT, désigné par le Conseil Départemental (pouvoir à M. BAYER), M. François ROBIN, représentant une association œuvrant dans le domaine de l'insertion (pouvoir à M. HUARD),

Sont excusés :

Mme le Préfet de la Haute Marne, M. Michel ANDRÉ, désigné par le Conseil départemental, Mme Sophie DELONG, désignée par le Conseil Départemental, Mme Coralie LOZANO, Secrétaire du CSE, Mme Sophie PY-FOURES, commissaire aux comptes, société KPMG.

Sont absentes :

Mme Anne CARDINAL, désignée par le Conseil départemental, Mme Nicole MIRON, élue par les locataires,

Assistent en outre à la réunion :

M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général, Mme Sandra CATTAN, Directrice des ressources internes, Directrice générale adjointe, M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine, Mme Corinne MORO, Directrice financière, Mme Cindy SCHMITT, assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social
27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059
52902 CHAUMONT Cedex 9
T - 03 25 32 33 00
www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



Conseil départemental de la Haute-Marne, partenaire de votre cadre de vie

En application de l'article R421-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, les élections des représentants des locataires au sein du conseil d'administration doivent être organisées entre le 15 novembre et le 15 décembre 2026.

Un protocole d'accord local (joint en annexe) a été conclu avec les associations de locataires représentatives à l'issue d'une réunion qui s'est tenue le 15 janvier 2026 et à laquelle était convié l'ensemble des associations de locataires représentatives au niveau national et local.

Le calendrier prévisionnel des opérations de vote a été établi comme suit ⁽¹⁾ :

Déroulement des opérations	Règlementairement	Date proposée
Information des locataires (affichage et réception des lettres circulaires)	Au plus tard 10 semaines avant la date d'élection	04/09/2026
Date limite de dépôt des candidatures	Au moins 8 semaines avant la date d'élection	22/09/2026
Réunion de la Commission électorale sur la recevabilité des listes		25/09/2026 matin
Date de validation de la recevabilité des candidatures		28/09/2026
Date de réception par Hamaris des professions de foi (fichier dématérialisé au format .pdf)		09/10/2026
Information des locataires sur les candidatures (affichage et site internet)	Au moins 1 mois avant la date d'élection	16/10/2026
Scellement des urnes électroniques		2/11/2026
Envoi du matériel de vote aux locataires et ouverture de la boîte postale	Au moins 2 semaines avant la date d'élection	2/11/2026
Jour de l'élection	Entre le 15 novembre et le 15 décembre	18/11/2026
Clôture du site du vote internet		18/11/2026 à 23H59
Dépouillement ⁽²⁾		19/11/2026 à 14h00

(1) Sous réserve de disponibilité du prestataire

(2) Ce délai doit permettre de prendre en compte les suffrages envoyés le dernier jour du scrutin avant la levée des boîtes aux lettres.

Le vote par correspondance a été retenu avec l'utilisation de codes-barres ainsi que la possibilité de vote par internet.

La consultation pour le choix du prestataire a été réalisée par Idelians avec une mutualisation. Ce prestataire sera chargé de procéder à l'établissement des documents nécessaires aux élections, aux opérations de vote ainsi qu'au dépouillement. Le respect du calendrier ci-dessus lui sera demandé. En cas d'empêchement de celui-ci, le calendrier modifié sera soumis pour approbation lors d'un prochain Conseil.

D'autre part, l'article R 421-7-4° du CCH dispose qu'une commission électorale, composée de représentants de l'office désignés par son conseil d'administration, de membres des associations ayant déposé une liste et présidée par le président de l'office ou son représentant doit être créée, de même qu'un bureau de vote pour le dépouillement.

La commission électorale est chargée d'examiner la recevabilité des listes déposées et est consultée pour avis sur toute question ou difficulté se rapportant aux opérations électorales jusqu'à la proclamation des résultats.

Le protocole prévoit que les membres de la commission électorale et du bureau soient les mêmes.

Il convient donc de désigner, en sus du Président du Conseil d'administration, un administrateur ne représentant pas les locataires, pour être membre de la Commission électorale et du bureau qui procédera à l'examen des candidatures le 25 septembre, au scellement des urnes électroniques le 2 novembre et d'autre part au descellement des urnes et au dépouillement des votes le 19 novembre.

Il est proposé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant en cas d'empêchement du titulaire.

Monsieur GALLAND présente sa candidature au poste de membre titulaire,


Monsieur BRUNSEAUX présente sa candidature au poste de membre suppléant.

Monsieur CARRARD présente sa candidature au poste de membre suppléant en cas d'absence du Président du Conseil d'administration.

Pièce jointe en annexe : Protocole d'accord local

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité de :

- **Valider le protocole et le calendrier relatif à l'élection des représentants des locataires au Conseil d'Administration tel qu'il figure ci-dessus,**
- **Désigner M. Manuel GALLAND, membre titulaire et Monsieur Jean-Pierre BRUNSEAUX, membre suppléant pour la commission électorale et le bureau de vote conformément au protocole d'accord local,**
- **Désigner M. Daniel CARRARD, membre suppléant pour représenter M. OLLIVIER, Président d'HAMARIS, en cas d'absence.**

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ	
Chaumont, le 15 avril 2026	 Le Président Bertrand OLLIVIER